

Département du Doubs	République Française FRAMBOUHANS
<u>Nombre de membres en exercice</u> : 15 <u>Présents</u> : 12 <u>Votants</u> : 14	Séance du 04 avril 2023 L'an deux mille vingt-trois et le quatre avril l'assemblée régulièrement convoquée le 04 avril 2023, s'est réunie sous la présidence de Franck VILLEMAIN le Maire <u>Sont présents</u> : Franck VILLEMAIN, David CHATELAIN, Charles MONNET, Thomas TOURNIER, Véronique BARTHOULOT, Myriam CAILLE, Jean-Pierre CALLI, Jérôme CHEVALIER, Franck DOMECH, Ludovic LAMBERT, Sylvain LAURENT, David PRETRE <u>Représentés</u> : Vanessa GUINCHARD par Myriam CAILLE, Emilie OUDOT par Jérôme CHEVALIER <u>Excuses</u> : Bernard BROGNARD <u>Absents</u> : <u>Secrétaire de séance</u> : David CHATELAIN

La séance est ouverte et M. David Chatelain, a été désigné secrétaire de séance.

Le PV du 24 janvier 2023 a été adopté à l'unanimité.

Objet : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2022 : principal, forêt, spic commerce, lotissement Tacot/Bas du Parc et lotissement Aux Echanges - DE 2023 013

Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. En application des dispositions des articles L1612.12 et L2121-31 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif, sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant l'exactitude des opérations :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

- ◇ Communal 18000
- ◇ Forêt 18002
- ◇ Commerce 18050
- ◇ Lotissement « Le tacot/Bas du Parc » 18033
- ◇ Lotissement « Aux Echanges » 18034

DÉCLARE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2022 pour le budget principal et les budgets annexes par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part. Ils sont approuvés à l'unanimité par l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

Objet : APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 : principal, forêt, spic commerce, lotissement Tacot/Bas du Parc et lotissement Aux Echanges - DE 2023 014

Après présentation et sous la présidence du 2ème adjoint David Chatelain, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 du budget principal et des budgets annexes, Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité les CA 2022, lesquels peuvent se résumer ainsi :

◇ Communal 18000

BUDGET COMMUNAL BUDGET 18000			
SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
Opérations de l'exercice DEPENSES 2022	669 777.95 €	Opérations de l'exercice DEPENSES 2022	373 412.79 €
Opérations de l'exercice RECETTES 2022	733 739.35 €	Opérations de l'exercice RECETTES 2022	116 177.82 €
EXCEDENT 2022	63 961.40 €	DEFICIT 2022	- 257 234.97 €
RESULTATS ANTERIEURS	290 902.89 €	RESULTATS ANTERIEURS	163 660.44 €
RESULTAT DE CLOTURE 2022	354 864.29 €	RESULTAT DE CLOTURE 2022	- 93 574.53 €
Résultat de clôture de l'exercice 2022			261 289.76 €

◇ Forêt 18002

BUDGET FORET 18002			
SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
Opérations de l'exercice DEPENSES 2022	99 062.95 €	Opérations de l'exercice DEPENSES 2022	1 168.80 €
Opérations de l'exercice RECETTES 2022	175 522.79 €	Opérations de l'exercice RECETTES 2022	7 563.85 €
EXCEDENT 2022	76 459.84 €	EXCEDENT 2022	6 395.05 €
RESULTATS ANTERIEURS	17 326.50 €	RESULTATS ANTERIEURS	- 6 373.85 €
RESULTAT DE CLOTURE 2022	93 786.34 €	RESULTAT DE CLOTURE 2022	21.20 €
Résultat de clôture de l'exercice 2022			93 807.54 €

◇ Commerce 18050

BUDGET SPIC LE PTIT MAG 18050			
SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
Opérations de l'exercice DEPENSES 2022	326 908.28 €	Opérations de l'exercice DEPENSES 2022	9 421.75 €
Opérations de l'exercice RECETTES 2022	327 087.23 €	Opérations de l'exercice RECETTES 2022	12 423.81 €
EXCEDENT 2022	178.95 €	EXCEDENT 2022	3 002.06 €
RESULTATS ANTERIEURS	- 8 635.56 €	RESULTATS ANTERIEURS	- 4 778.22 €
RESULTAT DE CLOTURE 2022	- 8 456.61 €	RESULTAT DE CLOTURE 2022	-1 776.16 €
Résultat de clôture de l'exercice 2022			-10 232.77 €

◇ Lotissement « Aux Echanges » 18034 Lotissement « Le Tacot/Bas du Parc » 18033

BUDGET LOTISSEMENT AUX ECHANGES 18034			
SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
Opérations de l'exercice DEPENSES 2022	340 358.65 €	Opérations de l'exercice DEPENSES 2022	480 437.26 €
Opérations de l'exercice RECETTES 2022	338 901.98 €	Opérations de l'exercice RECETTES 2022	774 522.65 €
DEFICIT 2022	-1 456.67 €	EXCEDENT 2022	294 085.39 €
RESULTATS ANTERIEURS	50 000 €	RESULTATS ANTERIEURS	- 74 522.65 €
RESULTAT DE CLOTURE 2022	48543.33 €	RESULTAT DE CLOTURE 2022	219 562.74 €
Résultat de clôture de l'exercice 2022			268 106.07 €

◇ Lotissement « Le Tacot / Bas du Parc » 18033

BUDGET LOTISSEMENT TACOT / BAS DU PARC 18033			
SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
Opérations de l'exercice DEPENSES 2022	102 371.26 €	Opérations de l'exercice DEPENSES 2022	
Opérations de l'exercice RECETTES 2022	105 059.44 €	Opérations de l'exercice RECETTES 2022	
DEFICIT 2022	2 688.18 €	EXCEDENT 2022	
RESULTATS ANTERIEURS	91 412.19€	RESULTATS ANTERIEURS	- 88 869.63 €
RESULTAT DE CLOTURE 2022	94 100.37 €	RESULTAT DE CLOTURE 2022	- 88 869.63 €
Résultat de clôture de l'exercice 2022			5 230.74 €

Objet : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022 / BUDGET COMMUNAL 18000 - DE 2023 015

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'après avoir approuvé le compte administratif de l'année 2022, il y aurait lieu d'affecter les résultats.

- BUDGET COMMUNAL 18000

Section de fonctionnement

Excédent de l'exercice :	63 961.40 €
Excédent reporté commune :	290 902.89 €
Excédent final :	354 864.29 €

Section d'investissement

Déficit de l'exercice :	- 257 234.97 €
Excédent reporté :	163 660.44 €
Déficit final :	- 93 574.53 €

Besoin de financement

Solde des restes à réaliser :	- 68069.84 €
Besoin de financement (1068) :	- 161 644.37 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'affecter l'excédent de fonctionnement de la manière suivante

BUDGET COM	FR 002	193 219.92 €
	ID 001	93 574.53 €
	IR 1068	161 644.37 €

Objet : REPORTS DES RÉSULTATS 2022 / BUDGET FORET 18002 - DE 2023 016

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'après avoir approuvé le compte administratif de l'année 2022, il y aurait lieu d'affecter les résultats.

- BUDGET FORET 18002

Section de fonctionnement

Excédent de l'exercice :	76 459.84 €
Excédent reporté commune :	17 326.50 €
Excédent final :	93 786.34€

Section d'investissement

Excédent de l'exercice :	6 395.05 €
Déficit reporté :	- 6373.85 €
Excédent final :	21.20 €

Besoin de financement

Solde des restes à réaliser

Besoin de financement (1068)

Au vu des Comptes Administratifs 2022, le Conseil Municipal décide de reporter les résultats aux budgets 2023 comme suit :

BUDGET FORET	FR 002	93786.34 €
	IR 001	21.20 €

Objet : REPORT DES RÉSULTATS 2022 / BUDGET SPIC COMMERCE 18050 - DE 2023 017

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'après avoir approuvé le compte administratif de l'année 2022, il y aurait lieu d'affecter les résultats.

- BUDGET SPIC COMMERCE

Section de fonctionnement

Excédent de l'exercice :	178.95 €
Déficit reporté commune :	- 8 635.56 €
Déficit final :	- 8 456.61 €

Section d'investissement

Excédent de l'exercice :	3 002.06 €
Déficit reporté :	- 4 778.22 €
Déficit final :	-1 776.16 €

Besoin de financement

Solde des restes à réaliser :	- 3403.80 €
Besoin de financement (1068)	

Au vu des Comptes Administratifs 2022, le Conseil Municipal décide de reporter les résultats négatifs aux budgets 2023 comme suit :

BUDGET COMMERCE :	FD 002	8 456.61 €
	ID 001	1 776.16 €

Objet : REPORT DES RÉSULTATS 2022 / BUDGET LOT LE TACOT BAS DU PARC - DE 2023 018

Au vu des Comptes Administratifs 2022, le Conseil Municipal décide de reporter les résultats aux budgets 2023 comme suit :

BUDGET LTT (Le Tacot / Bas du Parc)

FR 002 94 100.37 €

ID 001 88 869.63 €

Objet : REPORT DES RÉSULTATS 2022 / LOT AUX ECHANGES - DE 2023 019

Au vu des Comptes Administratifs 2022, le Conseil Municipal décide d'affecter et de reporter les résultats aux budgets 2023 comme suit :

BUDGET LTT (Aux Echanges) FR 002 48 543.33 €

IR 001 219 562.74 €

Objet : VOTE DES 3 TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX - DE 2023 020

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux comme suit :

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe d'habitation : 17.97 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 30.71 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 25.18 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Objet : VOTE DES BUDGETS 2023 - DE 2023 021

Après lecture et présentation par Monsieur le Maire, les budgets 2023 ci-dessous ont été votés à l'unanimité par le Conseil Municipal :

◇ Communal 18000

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	908 114.52 €	DEPENSES	690 752.22 €
RECETTES	908 114.52 €	RECETTES	690 752.22 €

◇ Forêt 18002

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	144 925.00 €	DEPENSES	0 €
RECETTES	213 788.34 €	RECETTES	21.20 €

◇ Commerce 18050

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	381 749.58 €	DEPENSES	36 620.97 €
RECETTES	381 749.58 €	RECETTES	36 620.97 €

◇ Lotissement « Le Tacot / Bas du Parc » 18033

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	212 741.26 €	DEPENSES	88 869.63 €
RECETTES	212 970.00 €	RECETTES	88 869.63 €

◇ Lotissement « Aux Echanges » 18034

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	213 722.65 €	DEPENSES	220 787 65 €
RECETTES	587 358.48 €	RECETTES	294 085.39 €

Objet : EFFACEMENT D'UNE DETTE SUITE A UNE DECISION DU TRIBUNAL - DE 2023 022

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la trésorerie de Morteau a fait parvenir un dossier d'effacement de dettes pour un contribuable. Ce contribuable avait, au profit de la commune une dette correspondant à des loyers impayés, dette de 3561.58 € pour l'année 2021 et 2022.
Suite aux recommandations de la Commission de Surendettement du Doubs, la commune se trouve dans l'obligation d'effacer la dette.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de voter contre cette mesure et désapprouve l'effacement de la créance suscitée d'un montant de 3561.58 € par mandatement sur le compte 6542 du budget de la commune.

Objet : PRIX DU TERRAIN AU LOTISSEMENT "AUX ECHANGES" POUR RESERVATION 2024 - DE 2023 023

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise lors de la réunion de conseil du 28 juin 2022 et les montants des prix de ventes des terrains du lotissement « Aux Echanges » pour les années 2021, 2022 et 2023. Au vu de l'estimatif des travaux pour la réalisation de la viabilisation, au vu de la superficie totale des terrains qui seront à vendre, Monsieur le Maire propose de vendre les terrains constructibles au prix de :

- 75.00 € HT le m², soit 90,00 € TTC pour les terrains réservés pour l'année 2024
- 80.00 € HT le m², soit 96,00 € TTC pour les terrains réservés pour l'année 2025

Après délibération à l'unanimité le Conseil Municipal valide la proposition et autorise Monsieur le Maire à informer les futurs acquéreurs.

Objet : RESERVATION DE TERRAIN AU LOTISSEMENT « AUX ECHANGES » - DE 2023 024

Réservations 2024 :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M et Me MELOY Vincent reçu le 21 décembre 2022, qui souhaite réserver les parcelles n° 1 et 2 situées au lotissement « Aux Echanges » d'une superficie totale de 965 m², sachant que le prix de vente sera de 75.00 € HT le m² (délibération du 04 avril 2023).

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal valide la proposition, un courrier sera envoyé aux intéressés.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M RECEVEUR Vincent reçu le 20 février 2023, qui souhaite réserver la parcelle n° 16 située au lotissement « Aux Echanges » d'une superficie totale de 711 m², sachant que le prix de vente sera de 75.00 € HT le m² (délibération du 04 avril 2023).

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal valide la proposition, un courrier sera envoyé aux intéressés.

Objet : ANNULATION DE RESERVATION DE TERRAIN AU LOTISSEMENT « AUX ECHANGES » - DE 2023 025

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la personne qui avait réservé les parcelles n° 10 et n°11 d'une superficie totale de 765 m² a fait savoir, par courrier, qu'elle souhaitait annuler sa réservation au vu des taux d'intérêt des emprunts.

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal valide cette information, un courrier sera envoyé à l'intéressé.

Objet : VENTE DE TERRAIN D'AISSANCE - DE 2023 026

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame BEZ Elisabeth souhaite acquérir du terrain d'aisance jouxtant sa propriété et formant une dent creuse.

Après l'intervention du géomètre, il s'avère que la surface définitive est de 1a60ca.

En se référant à la délibération du 11 juin 2012 qui fixe le prix du terrain non constructible à 15 % du dernier prix de vente du terrain viabilisé, à savoir 71,00 € HT, Monsieur le Maire propose de vendre le terrain d'aisance pour un prix de 10,65 € HT le m².

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la vente de ce terrain, et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à l'acte.

Objet : RENDU CAUTION LOGEMENT N°1 AU 5 GRANDE RUE - DE 2023 027

Monsieur l'adjoint en charge des bâtiments rappelle que M. Ruiz Gaëtan doit quitter l'appartement N°1 situé au 05 Grande Rue à Frambouhans le 15/04/2023. Sur sa demande l'état des lieux a déjà été effectué et il convient de lui restituer la caution versée lors de la location de cet appartement.

Au vu de l'état de l'appartement, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reverser au locataire l'intégralité de la caution, soit 368.00 €.

Objet : ATTRIBUTION DU LOGEMENT COMMUNAL N° 1 AU 5 GRANDE RUE - DE 2023 030

Monsieur l'adjoint en charge des bâtiments rappelle que M. RUIZ Gaëtan, locataire du logement n°1 situé au 05 Grande Rue, a quitté l'appartement le 15 avril 2023. Suite aux différentes demandes de location, Monsieur l'adjoint expose au Conseil Municipal que l'attribution du logement a été effectuée en faveur de Madame Alix GUINCHARD.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette décision et autorise Monsieur le Maire à signer le bail correspondant, à la date du 22 avril 2023, pour un loyer mensuel de 380.84 € mensuel auquel s'ajoute 100.00 € d'avance de charges. Il précise qu'une caution d'un montant de 380.84 € sera également demandée.

Frambouhans le 04.04.2023

Le secrétaire de Séance

David Chatelain



Affiché le 01.06.2023

Pour extrait conforme,

Le Maire Franck Villemain



